



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
18 décembre 2013
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014
27-31 janvier 2014, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Document relatif au programme régional
pour l'Amérique latine et les Caraïbes
pour la période 2014-2017**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-13	2
II. Enseignements tirés.....	14-21	7
III. Programme proposé.....	22-33	9
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	34-38	13
V. Partenariats	39-51	14
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2014-2017		18



I. Analyse de la situation

1. Une décennie de progrès social et économique a transformé la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui est composée aujourd'hui de 33 pays à revenu intermédiaire et d'un pays figurant parmi les moins avancés. Entre 2002 et 2012, 69 millions de personnes sont sorties de la pauvreté dans la région, où l'inégalité des revenus a été réduite dans 17 des 18 pays considérés¹. La classe moyenne est passée de 103 millions de personnes en 2003 à 152 millions en 2009². Pour la première fois, le pourcentage de la population sortant de la pauvreté (39 %) est supérieur à celui des personnes continuant de vivre sous le seuil de pauvreté (31 %)³.

2. Toutefois, les données récentes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) montrent que l'expansion se ralentit dans la région. En outre, même si elle se poursuit, la croissance pourrait ne pas être accompagnée à l'avenir du même rythme de progrès social et environnemental en raison de problèmes structurels. La persistance des inégalités en termes de revenu et hors revenu, la stabilisation de l'urbanisation, le vieillissement démographique, les pratiques bien ancrées d'extractivisme et leurs répercussions sur l'environnement de même que les faibles niveaux de productivité ralentiront les avancées sociales et économiques. Les inégalités existantes sont amplifiées par les disparités dans l'accès à la santé, à l'éducation et aux autres services sociaux ainsi que par la persistance d'un niveau de pauvreté plus faible mais toujours chronique. C'est en grande partie à cause de ces inégalités que les attentes placées dans les objectifs du Millénaire pour le développement ne se sont pas encore concrétisées dans plusieurs domaines essentiels, notamment la santé maternelle et l'assainissement, comme il ressort du rapport que le Secrétaire général a consacré en 2013 à ces objectifs.

3. Au-delà de la croissance, la région se heurte à des difficultés pour remédier aux profondes inégalités, trouver d'autres modes de développement que ceux fondés sur l'extraction des ressources, assurer la sécurité des populations et renforcer la gouvernance démocratique de façon à mieux répondre aux aspirations des citoyens.

4. Quelques-uns des nouveaux enjeux de développement auxquels la région est confrontée sont exposés ci-après :

La réduction de la pauvreté se ralentit en raison de la persistance des inégalités en termes de revenu et hors revenu.

5. Depuis 2002, trois facteurs ont contribué à la réduction de la pauvreté dans la région : la progression des revenus du travail, l'expansion des transferts sociaux et l'évolution démographique, qui a accru le nombre de femmes et de jeunes participant au marché du travail. Malgré les progrès réalisés, de nombreux groupes – en particulier les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les personnes d'ascendance africaine et les personnes âgées – sont encore exclus du marché du travail et des filets de sécurité sociale existants. Pour aller de l'avant, les inégalités

¹ Seuil de pauvreté de 4 dollars par jour. *Source* : Base de données socioéconomiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Banque mondiale, octobre 2013.

² *Economic Mobility and the Rise of the Latin American Middle Class*, Ferreira *et al.*, Banque mondiale, 2013.

³ *Más allá de la pobreza: los nuevos retos de la cohesión social*, Hardy, Clarisa, PNUD, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2013.

doivent être réduites. Un renforcement de la croissance ne se traduira pas nécessairement par un progrès social plus soutenu. Les objectifs du Millénaire pour le développement nous ont appris que, outre la promotion de la croissance, les mesures de lutte contre la pauvreté doivent viser les multiples aspects du bien-être. Jusqu'ici, les systèmes de protection sociale n'ont pas permis de mettre en place des réseaux universels couvrant l'ensemble de la population et assurant l'accès à un travail décent et des services de santé, d'éducation et de protection sociale tout au long du cycle de vie. Le modèle actuel tend à ignorer les besoins des groupes traditionnellement défavorisés, comme les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres/intersexes et les personnes vivant avec le VIH et d'autres maladies. Des politiques plus inclusives ne peuvent pas être établies durablement sans des ressources budgétaires suffisantes pour leur mise en œuvre et une redistribution plus efficace des prélèvements et des transferts existants. La région est confrontée à une nouvelle donne en matière d'aide au développement, laquelle à la fois se raréfie et se concentre⁴ (en 2011, 41 % de l'aide publique au développement ont été alloués à quatre pays). Elle se caractérise également par une marge de manœuvre budgétaire limitée et des systèmes nationaux d'imposition et de prestations qui sont pour l'essentiel neutres ou régressifs. La réforme des finances publiques restera à l'ordre du jour dans la région tout au long des cinq prochaines années. Les populations d'Amérique latine et des Caraïbes sont fortement tributaires des ressources naturelles pour leur bien-être. Les gouvernements de la région ont fait de gros efforts pour progresser vers le développement durable durant les 20 dernières années. Bien que certains pays aient intégré les principes contenus dans la Déclaration de Rio, la croissance durable pâtit de modes de production et de consommation intensifs en énergie, qui privilégient les utilisations des terres rentables à court terme. Le modèle de développement de la région étant « axé sur l'exploitation des produits de base », des mécanismes nationaux doivent être en place pour gérer de façon efficace les ressources naturelles et assurer un développement durable là où les ressources naturelles, la biodiversité et les services écosystémiques sont déterminants pour l'emploi et les moyens de subsistance des pauvres. La croissance démographique et les modes de consommation non durables ont accentué les pressions sur les terres agricoles et l'extraction des matières premières et la région souffre des pires taux de déforestation au monde. Les activités économiques et les modes de production actuels contribuent à générer une quantité importante d'émissions de gaz à effet de serre et les défaillances persistantes dans l'accès à l'énergie et son utilisation limitent fortement les emplois, la croissance et les moyens de subsistance. On compte encore 34 millions de personnes sans accès à l'électricité en Amérique latine et dans les Caraïbes. Par ailleurs, en Amérique centrale, 19 millions de personnes (50 % de la population ou 3,5 millions de ménages) continuent de dépendre de la biomasse, principalement le bois de chauffage, pour répondre à leurs besoins énergétiques les plus élémentaires.

6. La transition vers les objectifs de développement durable/le programme de développement pour l'après-2015 implique un élargissement de la panoplie des instruments d'action et des objectifs de développement dans la région. Le plan d'action de « Rio +20 » fournit un cadre solide à cet égard et fait de la durabilité un élément clé de l'ensemble de nos efforts de développement.

⁴ StatExtrats 2013, OCDE et Panorama de l'aide au développement, édition de 2013, OCDE.

Les citoyens exigent des systèmes de gouvernance démocratique solides, réactifs et inclusifs.

7. Si la démocratie prédomine dans la région, la gouvernance démocratique y est toujours confrontée à des problèmes de qualité. Selon le Latinobarómetro de 2011 et 2013, les citoyens préfèrent les formes démocratiques de gouvernement, mais ils ne sont pas totalement satisfaits de l'action menée par les élus. En outre, ils font état d'un manque de confiance dans les institutions publiques, souhaitent que des possibilités de participation plus larges leur soient offertes et exigent un respect plus rigoureux de l'État de droit ainsi que de meilleurs systèmes de responsabilité et de transparence – particulièrement importants dans les secteurs stratégiques comme les industries extractives. En dépit – ou en raison – des progrès réalisés en matière de gouvernance démocratique par les pays de la région, la plupart d'entre eux ont encore du mal à donner aux citoyens de plus amples possibilités de faire entendre leur voix et de participer (les jeunes, qui représentent 26 % de la population selon la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC)/le FNUAP, constituent un enjeu majeur), à assurer une plus grande équité et inclusion et à améliorer les institutions publiques. Les citoyens émancipés – principalement la jeunesse et la classe moyenne en expansion – expriment leur mécontentement dans des manifestations publiques et sur les médias sociaux. Ils réclament un accès universel à des services publics de qualité, la responsabilisation des institutions publiques et la participation aux processus décisionnels. Le système politique est généralement réticent à se réformer et très lent à s'adapter à ces nouvelles réalités, comme l'indique le Projet d'opinion publique latino-américain (LAPOP). Les vulnérabilités et enjeux nouveaux et persistants auxquels est confrontée la gouvernance démocratique appellent des efforts redoublés pour générer un consensus en faveur de la réalisation de réformes. Différents segments de la société – les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres/intersexes et les personnes atteintes du sida – revendiquent de plus en plus leurs droits et demandent qu'ils soient mis un terme à la discrimination dont ils font l'objet. Plusieurs pays de la région ont créé un environnement répressif pour les personnes vivant avec le VIH et celles présentant un risque élevé de contamination par le VIH.

8. Les industries extractives (mines et hydrocarbures) sont une source importante de croissance économique dans la région (entrant pour 35,7 % dans les exportations en 2011, avec une part en progression depuis 2000, selon les indicateurs de la Banque mondiale⁵). C'est le cas non seulement dans les pays miniers et pétroliers traditionnels, comme la Bolivie, le Pérou, le Chili, l'Équateur, la Trinité-et-Tobago et le Venezuela, mais aussi de plus en plus dans d'autres pays (Belize, Colombie, Guatemala, Jamaïque, Paraguay et République dominicaine). Cependant, dans de nombreux cas, le contrôle public des industries extractives est faible en raison de l'absence de capacités réglementaires ou de cadres réglementaires efficaces. Les communautés locales, souvent des populations autochtones et des personnes d'ascendance africaine, sont les plus vulnérables, n'ayant accès ni à des procédures de consultation garanties ni à de véritables moyens de recours. Ces préoccupations sont présentes dans la région des Caraïbes, où la population réclame avec insistance des politiques publiques durables et inclusives, de même que des possibilités de

⁵ Voir Indicateurs du développement mondial (1960-2012), Banque mondiale, 2013.

participation des femmes et des jeunes et une amélioration des conditions de sécurité des citoyens.

9. Les principaux défis que doit relever la région concernent : a) l'amélioration de la représentation des citoyens – en particulier des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine; b) la consolidation des mécanismes de dialogue politique et socioéconomique pour élargir la participation des citoyens à des politiques publiques inclusives; c) le renforcement des institutions publiques afin de les rendre plus réactives, transparentes et responsables; d) le développement de la capacité de promotion des principes relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises, eu égard en particulier aux industries extractives et au rôle du secteur privé dans le développement humain durable.

En plus des écarts de revenu, d'importantes disparités entre les sexes subsistent dans la région.

10. Des mesures doivent être prises pour réduire les disparités entre hommes et femmes et la discrimination à l'encontre des jeunes et pour mettre en évidence les dimensions multiples et ignorées de l'équité – comme la pauvreté de temps, le bien-être subjectif et l'autonomisation, entre autres. En outre, la région est confrontée à un changement de paradigme qui s'exprime par une diversité croissante des types de famille et une transformation des rôles des deux sexes au sein des ménages. Cette transformation est associée à l'intégration massive des femmes sur le marché du travail (47 % en 2012, soit toujours 23 % de moins que le taux d'activité des hommes) et à un écart de salaire dans la région de 17 % selon la Banque interaméricaine de développement. Par ailleurs, si la contribution des femmes au travail rémunéré et non rémunéré ainsi que celle des aidants familiaux et des producteurs de bien-être et de richesses sont largement reconnues dans la région, il est rare que cet aspect ait donné lieu à des mesures concrètes de la part des pouvoirs publics. Malgré les progrès réalisés, la participation des femmes aux mécanismes de prise de décisions est encore faible et bien loin de la parité, même s'il a été démontré que l'intégration des femmes aux mécanismes décisionnels favorise l'adoption d'une législation progressiste sur le plan social. Bien que l'on compte aujourd'hui cinq femmes chefs d'État en Amérique latine et dans les Caraïbes, la cible d'une participation des femmes de 30 % fixée par l'Organisation des Nations Unies n'a été atteinte que par quelques pays. D'après les données de l'Union interparlementaire pour 2012, le pourcentage de femmes dans les parlements d'Amérique latine est de 22 %, alors qu'il n'est que de 13 % dans les Caraïbes. Au niveau de l'exécutif, seulement 23 % des postes ministériels sont occupés par des femmes dans la région, ce pourcentage n'étant que de 14 % dans les Caraïbes. La participation des femmes aux administrations infranationales est encore plus faible et n'est passée que d'une moyenne de 5 % des exécutifs infranationaux en 1998 à 11 % en 2012. Au rythme actuel, il faudrait 30 ans pour atteindre la masse critique de femmes requise dans de tels postes.

11. Les niveaux de violence sexiste sont également inacceptables : deux femmes sur trois vivant dans la région ont été victimes d'une forme ou l'autre de violence au cours de leur vie et la région a le taux le plus élevé de meurtres de femmes dans le monde. Des discriminations en fonction du sexe, du groupe culturel ou ethnique ou de l'identité persistent, ce qui empêche les femmes ainsi que d'autres groupes exclus (comme les autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les jeunes, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres/intersexes et les personnes vivant avec le

VII) de jouir pleinement de leurs droits. Lutter contre la discrimination entre les sexes et l'inégalité normative, en même temps que sont opérées les mutations juridiques, politiques, sociales et économiques nécessaires, est indispensable à la création des conditions dans lesquelles ces changements pourront être acceptés et suivis d'effets. De nouvelles données probantes reliant l'égalité des sexes et les résultats en matière de développement seront autant d'arguments précis à présenter aux décideurs pour les convaincre de promouvoir cette transformation. La région doit s'employer à réaliser des progrès plus rapides en matière d'équité, principalement grâce à la réduction de l'inégalité des sexes et à la promotion de l'autonomisation des femmes en général.

Vulnérabilité face aux risques associés à des événements naturels, à l'insécurité et aux conflits

12. Les risques d'événements d'origine naturelle ou anthropique auxquels sont confrontés la région, les sous-régions et les divers pays sont élevés et, dans de nombreux cas, vont croissants. Selon le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, les pertes économiques subies par l'Amérique latine et les Caraïbes suite à des catastrophes d'origine naturelle se sont élevées à 85 milliards de dollars pour la période 2005-2012 et leur montant tend à augmenter. S'ils sont négligés ou ne donnent pas lieu à des mesures adéquates, ces risques augmentent la probabilité de conflits et de crises dans les pays, entraînent des reculs du développement et détournent des ressources qui pourraient être allouées au développement. Une bonne gestion des risques, en revanche, peut favoriser un renforcement de la résilience et un développement humain durable. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est l'une des plus vulnérables au monde, car elle est très concernée par les deux sources de conflit – y compris l'insécurité des citoyens et les conflits sociaux – et par l'exposition aux risques naturels. L'insécurité des citoyens et la violence ont remplacé l'emploi comme principale préoccupation dans la région, qui connaît des niveaux épidémiques de violence générale, en raison de la criminalité organisée, de la délinquance, de la fragmentation sociale persistante et de l'impuissance des institutions de l'État à endiguer ce fléau. Au cours de la décennie passée, plus d'un million de personnes ont trouvé la mort en Amérique latine et dans les Caraïbes suite à des actes de violence criminelle. En outre, la région connaît une montée des conflits et des tensions, suscités principalement par des revendications culturelles, sociales et environnementales de plus en plus liées aux industries extractives. Cette situation est aggravée par des déficiences institutionnelles historiques et l'absence d'approches adaptées pour prévenir et gérer les conflits

13. Sous l'effet des changements climatiques et des caractéristiques géographiques, le risque de catastrophes liées à des événements naturels est particulièrement marqué dans la région, notamment dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, l'isthme centraméricain et la région andine. La dégradation des écosystèmes, entraînée par les changements climatiques mais aussi par les modifications dans l'utilisation des sols résultant des modèles de développement économique, contribue aussi dans une large mesure à accroître la vulnérabilité. Très fréquemment, les perturbations d'origine anthropique et d'origine naturelle se conjuguent, générant des crises de trop grande ampleur pour que les gouvernements des pays concernés puissent gérer seuls la situation. Alors qu'il a été amplement démontré que de bons plans de prévention et de préparation sont efficaces pour limiter les conséquences de ces risques, les pays de la région n'ont

pas encore été en mesure d'intégrer ces mesures dans leur législation. En outre, il arrive parfois que de bonnes politiques préventives existent concernant la réduction des risques de catastrophe, la sécurité des citoyens et la gestion des conflits, mais que des défaillances affectent leur mise en œuvre.

II. Enseignements tirés

14. Dans le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2008-2014, quatre domaines étaient jugés prioritaires : la réduction de la pauvreté et de l'inégalité et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; la gouvernance démocratique; la prévention des crises et le relèvement; et l'énergie et l'environnement. Une évaluation indépendante du programme régional pour la période 2008-2013, réalisée en 2012, a tiré des enseignements à la fois critiques et positifs en matière de gestion et de programmation.

15. Parmi les enseignements positifs, l'évaluation indépendante indique que le programme régional s'est révélé pertinent et efficace en ce qui concerne la production de connaissances, le positionnement de la coopération Sud-Sud et la mobilisation des ressources. L'évaluation a mis en évidence plusieurs résultats clés en matière de développement, comme l'amélioration des capacités nationales pour suivre la réalisation progressive des objectifs du Millénaire pour le développement et ne pas se contenter des moyennes nationales qui masquent la situation des groupes vulnérables et exclus. Le programme régional a favorisé la mise au point d'outils fondés sur le savoir ainsi que des échanges de vues sur les besoins émergents dans la région, assurant l'examen dans l'optique du développement humain des questions au centre des discussions régionales et sous-régionales, comme la pauvreté, l'inégalité, la situation des femmes et la sécurité des citoyens. Il a contribué au développement des capacités nationales et locales en matière de transparence et de responsabilité, à la mise à disposition d'outils et de méthodes fondés sur les connaissances pour assurer la gouvernance démocratique et à l'amélioration de la gestion publique dans la région. Les capacités nationales de gestion des risques ont également été renforcées et la transition vers une approche de prévention des catastrophes a progressé. Enfin, le programme a permis l'établissement de conditions plus propices à une amélioration des politiques, pratiques et attitudes en matière de biodiversité et a favorisé une utilisation plus large du mécanisme pour un développement propre afin de diversifier géographiquement ses effets positifs sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en favorisant l'augmentation des investissements dans un développement à plus faible intensité de carbone.

16. L'évaluation indépendante a mis l'accent sur plusieurs enseignements essentiels qui ont été pris en compte dans la conception du programme régional actuel. On citera tout d'abord la nécessité de se concentrer sur des priorités moins nombreuses et plus réalistes, pour lesquelles le PNUD apporte une valeur ajoutée régionale. Cet enseignement a conduit à un recentrage du programme actuel, qui contribue actuellement à quatre résultats, contre 12 au cours de la période précédente.

17. Deuxièmement, l'évaluation indépendante a signalé que les interventions régionales sont plus efficaces, efficientes et durables lorsque les gouvernements et

d'autres partenaires – en particulier les organismes des Nations Unies – sont impliqués. Les 15 produits régionaux du présent programme régional ont ainsi été hiérarchisés, compte tenu de la possibilité qu'ils offriraient de mobiliser d'autres ressources et partenaires pour assurer l'exécution et l'appropriation

18. Troisièmement, l'évaluation indépendante a souligné la nécessité de réduire la participation du programme régional à la mise en œuvre de projets et de mettre davantage l'accent sur les initiatives en amont. Les avantages comparatifs et la valeur ajoutée du présent programme régional résident donc dans le travail qu'il effectue en amont pour faciliter la constitution de réseaux régionaux et thématiques, améliorer la gestion des connaissances dans toute la région, faciliter le transfert de solutions Sud-Sud et impliquer les parties prenantes dans l'examen des sujets sensibles. Les conseils techniques en aval au niveau des pays ne seront soutenus que lorsqu'ils peuvent clairement contribuer au changement transformationnel, soit par reproduction, soit par montée en puissance, lorsque des initiatives pilotes sont nécessaires pour fournir des conseils plus avisés sur les politiques à suivre ou lorsque les avantages des interventions Sud-Sud pourraient être optimisés.

19. Quatrièmement, en ce qui concerne l'approche relative aux Caraïbes, le présent programme régional s'attaque aux enjeux, besoins, priorités et possibilités des pays concernés, en prenant en compte les différents niveaux de développement et les vulnérabilités des petits États insulaires en développement. S'agissant des domaines thématiques prioritaires pour les Caraïbes convenus entre la Communauté et le marché commun des Caraïbes (CARICOM) et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en octobre 2012, il propose des interventions dans les domaines des changements climatiques et de l'environnement, du renforcement institutionnel et de la sécurité humaine, ainsi que dans d'autres domaines de développement critiques

20. Cinquièmement, comme recommandé, l'intégration des questions pluridisciplinaires, telles que l'égalité des sexes et le VIH/sida, a été examinée et ces questions relèvent désormais de l'approche programmatique globale. Les problèmes de développement stratégique seront pris en charge par des équipes multidisciplinaires au niveau régional, à même de répondre de façon adéquate aux demandes de conseils

21. Enfin, l'évaluation indépendante a estimé qu'un soutien plus stratégique et réaliste devait être apporté à la coopération triangulaire et à la coopération Sud-Sud et qu'il fallait exploiter les synergies entre la gestion des connaissances et les différents secteurs d'activité. Le présent programme régional permettra donc de suivre les contributions des produits aux résultats de développement ainsi que l'impact des produits du savoir et des services de recherche, de sensibilisation et de conseil sur les responsables de la politique publique. Des indicateurs de l'efficacité par rapport au coût ainsi que des indicateurs des procédés et de la performance et des indicateurs intermédiaires seront inclus dans le cadre de surveillance. Des mécanismes de responsabilisation seront établis au cours de la phase de mise en œuvre du programme pour suivre l'efficacité de l'assistance fournie et les contributions apportées par les domaines pluridisciplinaires ainsi que pour mettre en évidence l'effort d'intégration de ces problématiques.

III. Programme proposé

22. Conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et au plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, qui visent à aider les pays à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités et l'exclusion, l'objectif global du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2014-2017 est de lutter contre les inégalités multiples, persistantes et généralisées qui ne se prêtent pas à des actions isolées. Malgré une décennie de progrès, le problème des inégalités constitue désormais un obstacle majeur au progrès social, politique et environnemental de la région. Le programme régional vise à remédier à ces inégalités en réduisant l'exclusion et la pauvreté persistantes en termes de revenu et hors revenu, en diminuant les risques de vulnérabilité et de conflit, en développant les pratiques de développement durable et en renforçant la gouvernance démocratique, tout en reconnaissant la diversité (pays à revenu intermédiaire, petits États insulaires en développement et pays les moins avancés).

23. Le programme régional donne la priorité à quatre résultats du plan stratégique du PNUD associés aux trois secteurs d'activité retenus, à savoir le développement durable, la gouvernance démocratique inclusive et efficace et le renforcement de la résilience. Le programme proposé couvre les questions structurelles d'importance stratégique pour la région. Ces questions se prêtent mieux à une approche régionale, car elles exigent que l'expertise disponible dans les différents secteurs soit regroupée aux fins de la formulation d'orientations et de l'exploitation des connaissances accumulées pour répondre aux difficiles problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux transfrontaliers, qui revêtent souvent un caractère sensible. Lors de l'élaboration du programme, on s'est efforcé de manière générale de concevoir des interventions aussi proches que possible de la cause profonde des problèmes identifiés, qui doivent être abordés au niveau régional et dans une perspective multidimensionnelle.

24. Le programme régional cherche à développer des solutions innovantes face aux enjeux de développement dans les domaines prioritaires identifiés. À chaque phase des interventions régionales (conception, mise en œuvre et évaluation), il s'appuiera sur a) le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et l'innovation en tant que cadres de programmation, et b) la coopération Sud-Sud en tant que mécanisme de collaboration efficace entre les pays à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Sur le plan opérationnel, la coopération Sud-Sud sera favorisée en mobilisant les outils de gestion des connaissances pour collecter, systématiser et transférer les données d'expérience et en renforçant les capacités des pays bénéficiaires d'exploiter de façon optimale la collaboration pour le développement. Ce modèle tirera parti des expériences, connaissances et capacités disponibles au niveau régional pour formuler de nouvelles solutions visant à accroître l'efficacité pour le développement des interventions du programme.

25. Conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante, une attention particulière a été portée à la sous-région des Caraïbes d'un point de vue programmatique. Le programme régional accorde la priorité aux domaines thématiques identifiés comme prioritaires pour les Caraïbes par le Groupe des Nations Unies pour le développement en octobre 2012 – les changements climatiques et l'environnement, le renforcement des institutions et la sécurité

humaine – ainsi qu’aux problèmes budgétaires, à la participation politique des femmes, à la sécurité des citoyens, à la réduction des risques de catastrophe et à la résurgence de l’épidémie de VIH parmi les groupes marginalisés et les femmes.

26. L’action régionale du PNUD est guidée par cinq principes de « régionalité », qui se renforcent mutuellement et qui définissent la valeur ajoutée particulière des approches régionales ou sous-régionales face aux enjeux de développement. Ces principes sont les suivants :

a) Promouvoir les biens publics régionaux grâce au renforcement de la coopération et de l’intégration régionales;

b) Gérer les retombées et externalités transfrontalières⁶, face auxquelles un effort de collaboration entre les pays s’impose;

c) Améliorer la sensibilisation, le dialogue et l’action concernant les questions de développement sensibles ou émergentes, qui bénéficieront des expériences et des points de vue des différents pays;

d) Promouvoir l’expérimentation et l’innovation afin de surmonter les obstacles institutionnels, financiers et informationnels qui peuvent être trop élevés pour qu’un pays puisse en venir à bout seul; et

e) Produire et partager les connaissances, les données d’expérience et l’expertise en matière de développement – par exemple grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire – de façon que les pays puissent accéder aux expériences pertinentes dans toute la région et au-delà et en tirer parti.

27. En outre, le programme régional donnera la priorité aux interventions dans le cadre desquelles des solutions communes génèrent des économies d’échelle et les apports financiers du programme peuvent susciter l’implication d’autres ressources et partenaires en vue de garantir la réalisation des objectifs du programme. Il restera souple pour répondre aux nouveaux défis de développement qui peuvent émerger pendant la mise en œuvre, tels que les objectifs de développement durable/le programme pour l’après-2015.

28. Bien que les efforts aux niveaux national et régional aient chacun des avantages uniques pour répondre aux enjeux de développement, une dimension supplémentaire de l’action menée contribue à maximiser le potentiel de développement. Il s’agit de la capacité de relier, de faire progresser et d’utiliser la formation, les connaissances, l’expertise et les expériences disponibles dans les différentes régions. Cette capacité est un élément central à la fois de la valeur ajoutée du PNUD et de son efficacité en tant que l’une des rares institutions multilatérales véritablement mondiales. En s’appuyant sur les cinq programmes régionaux et un portefeuille large et varié de programmes de pays, s’articulant autour du programme mondial, le PNUD favorisera la coopération interrégionale en faveur d’un ensemble donné de questions stratégiques. Une première série de questions a déjà émergé du processus ascendant d’élaboration des programmes régionaux : les objectifs de développement durable/le programme pour l’après-2015, l’égalité des sexes, le climat et la gestion des risques de catastrophe, y compris leurs

⁶ Les initiatives transfrontalières ne seront encouragées qu’après consultation et approbation par les pays concernés.

liens étroits avec la gestion des ressources naturelles, la prévention des conflits et le relèvement après les crises.

29. On trouvera ci-après une description des interventions régionales indicatives pour chacun des quatre résultats retenus :

Résultat 1 (résultat 1 du plan stratégique). La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

30. Le programme régional favorisera le dialogue et l'analyse et systématisera et partagera les pratiques optimales et les connaissances afin de : a) promouvoir des seuils de protection sociale universelle budgétairement viables pour toutes les étapes du cycle de vie d'un individu; il s'agira d'aller au-delà des travaux antérieurs sur les transferts monétaires assortis de conditions de ressources et les mécanismes ciblés de lutte contre la pauvreté; b) élaborer des méthodes et des instruments et mettre en place des capacités pour faire face aux aspects multidimensionnels de la pauvreté, y compris le bien-être subjectif, l'utilisation du temps et les mesures de la pauvreté et de l'exclusion sensibles à la problématique sexospécifique (le programme sera également axé sur les besoins d'assistance technique et opérationnelle associés au passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable/programme de développement pour l'après-2015⁷); c) encourager les politiques de gestion des ressources naturelles et la génération de moyens de subsistance durables dans la région, promouvoir des solutions et des investissements durables pour les écosystèmes partagés d'importance régionale et mondiale (comme le bassin de l'Amazonie et le bouclier guyanais), en tenant compte des préoccupations d'égalité des sexes et d'équité, et intégrer en réseau au niveau régional les plates-formes d'échanges de matières premières; d) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement à faibles émissions et de mesures d'atténuation adaptées aux différents pays, notamment pour les Caraïbes, ainsi que de ripostes urbaines aux changements climatiques, développer des produits du savoir sur les expériences d'adaptation aux changements climatiques dans la région, déterminer dans quelle mesure des mesures d'adaptation aux changements climatiques sont intégrées dans les politiques publiques de la région et assurer la prise en compte de considérations relatives à l'égalité des sexes dans les politiques relatives aux changements climatiques; et e) établir un centre technique régional pour l'initiative Énergie durable pour tous.

Résultat 2 (résultat 2 du plan stratégique). Il est répondu aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement durable, de primauté du droit et de responsabilisation, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.

31. Le programme régional encouragera les activités d'analyse et de plaidoyer, fournira des orientations opérationnelles, systématisera et partagera les connaissances et les bonnes pratiques et renforcera les capacités, afin de :

⁷ S'agissant de l'Amérique latine et des Caraïbes, cette transition implique que soit durablement accordé un rang élevé de priorité aux dimensions multiples de l'inégalité et du bien-être, et également que soient pris en compte les mandats issus de « Rio +20 », qui constituent un solide cadre pour une action globale en faveur du développement durable.

a) améliorer la participation des citoyens aux processus politiques et électoraux de façon à accroître la représentation des femmes, des jeunes, des populations autochtones et de la population d'ascendance africaine et à favoriser des politiques publiques inclusives; b) promouvoir la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption ainsi que le renforcement des capacités d'élaboration de politiques de lutte contre la corruption pour améliorer la transparence et la responsabilité des gouvernements à l'échelle nationale et infranationale et dans des secteurs clés comme les industries extractives; c) plaider en faveur du remplacement ou de la révision des lois et des cadres d'action répressifs et dépassés et promouvoir des stratégies de riposte efficaces face au VIH, y compris la fourniture de services, notamment dans les pays des Caraïbes; d) soutenir les cadres juridiques et les politiques visant à combattre les discriminations multiples; et e) favoriser l'examen des lois et la promotion de cadres réglementaires efficaces pour les industries extractives, qui soient alignés sur les normes internationales existantes et couvrent les dimensions économiques, sociales et environnementales et la répartition équitable des avantages, et soutenir les efforts déployés pour renforcer les capacités institutionnelles publiques nécessaires pour réglementer et surveiller les industries extractives.

Résultat 3 (résultat 4 du plan stratégique). Des progrès plus rapides sont réalisés dans le sens de la réduction des inégalités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

32. En plus de la prise en compte des préoccupations d'égalité des sexes dans tous les autres résultats en tant que problématique transversale, le programme régional facilitera : a) l'inclusion sur un pied d'égalité des femmes dans la sphère économique, notamment grâce à l'instauration d'un « label égalité des sexes » dans les entreprises publiques et privées ainsi qu'à la promotion des capacités et au développement de produits et d'outils du savoir pour la formulation de politiques publiques favorisant l'autonomisation économique des femmes; b) la participation des femmes aux processus de prise de décisions dans la région; et c) la réalisation d'un programme de recherche pour lutter contre les discriminations et assurer une plus grande participation des femmes à l'élaboration de politiques plus inclusives et durables.

Résultat 4 (résultat 5 du plan stratégique). Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment ceux liés aux changements climatiques.

33. Le programme régional mettra au point des orientations d'action et des instruments de sensibilisation, systématisera et diffusera les connaissances et les meilleures pratiques et renforcera les capacités institutionnelles afin de : a) concevoir et mettre en œuvre des protocoles de gestion des conflits, établir des mécanismes efficaces d'alerte rapide, susciter et soutenir la recherche d'un consensus, un dialogue et des échanges constructifs (y compris dans les domaines politiques et interculturels) entre les diverses parties prenantes ainsi que des initiatives de dialogue permanent; b) élaborer un programme de renforcement de la cohésion sociale et de la sécurité des citoyens, des politiques de coexistence pacifique aux niveaux régional, national et infranational, notamment dans les Caraïbes, une stratégie régionale de sensibilisation de la société civile (médias, monde universitaire et secteur privé) aux approches intégrées de la sécurité des

citoyens (couvrant les questions de violence contre les femmes, les jeunes et les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres/intersexes) et des stratégies régionales d'amélioration des capacités de collecte des données et de gestion des observatoires de la violence pour favoriser l'élaboration de politiques de sécurité des citoyens en se fondant sur des données probantes; c) formuler et mettre en œuvre des politiques qui intègrent efficacement la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, y compris l'adaptation fondée sur les écosystèmes, en particulier dans les Caraïbes, élaborer des stratégies pour intégrer des analyses sexospécifiques dans la gestion des risques et dans les mesures et outils d'adaptation, en particulier dans les Caraïbes, ainsi que des stratégies de promotion de la planification du relèvement après les catastrophes, y compris la collecte de données, les mécanismes institutionnels, législatifs et financiers, et de stratégies pour améliorer les capacités et la coordination entre les secteurs et aux différents niveaux d'administration aux fins de l'adoption d'approches globales et efficaces en matière de réduction des risques et de relèvement rapide.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

34. La direction et la supervision du programme régional relèveront du Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La gestion opérationnelle sera confiée en grande partie au Centre de services régional de Panama. Le programme régional sera mis en œuvre sur une période de quatre ans (2014-2017), principalement grâce à des projets régionaux réalisés au travers de la modalité d'exécution directe et conçus en tirant parti des données d'expérience, des compétences techniques et des connaissances accumulées, le soutien en amont restant privilégié. L'ordre de priorité des résultats du programme régional déterminera l'organisation et la coordination des ressources humaines. Des « équipes des solutions de développement » réunissant diverses compétences techniques contribueront à l'élaboration et à la mise en œuvre des initiatives régionales, en se plaçant dans une optique multidisciplinaire pour fournir des conseils stratégiques pertinents

35. Pour sa mise en œuvre et dans un souci d'assurance de la qualité, le programme régional fera référence aux axes et dispositifs programmatiques du PNUD. Un contrôle externe sera réalisé, comme prévu par les règles du PNUD, afin de garantir la participation des parties prenantes internes et externes, y compris les autorités gouvernementales. Les réseaux de partenaires existants et nouveaux, qui sont intéressés et prêts à continuer de parrainer les initiatives régionales, seront impliqués le cas échéant dans la supervision du programme.

36. Le programme sera étayé par une stratégie de suivi et d'évaluation et de gestion des connaissances, intégrée et axée sur les résultats, qui s'appuiera sur les mécanismes nécessaires pour suivre les contributions apportées par les produits du programme aux objectifs de développement multidisciplinaires correspondant aux différents résultats. Cette stratégie incorporera des indicateurs d'efficacité-coût et de procédés pour évaluer la pertinence du programme, sa contribution à la réduction des inégalités et à l'intégration des groupes exclus, son efficacité, son efficacité et sa durabilité. Elle visera avant tout à identifier des solutions de développement fondées sur les expériences des pays et les meilleures pratiques et à déterminer les mesures qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas. Elle sera soutenue par un plan de communication efficace.

37. La stratégie visera à : a) concevoir et appliquer des normes pour l'évaluation de la gestion des connaissances sur la base de données probantes, afin de comprendre quels éléments devraient être pris en compte dans des systèmes efficaces de production et de partage des connaissances et contribuer ainsi au processus d'apprentissage nécessaire à tout changement comportemental et institutionnel; b) établir un mécanisme d'appui de l'assurance de la qualité afin de garantir que, pour tous les produits du programme régional, soit prévue une évaluation de la façon dont la gestion axée sur les résultats, le suivi et l'évaluation, l'égalité des sexes, la coopération Sud-Sud, le développement des capacités, la gestion des connaissances et les composantes virtuelles de l'apprentissage sont intégrés pour contribuer à l'efficacité du développement, et d'assurer le suivi et l'évaluation de ces éléments dès le départ; et c) définir un plan d'évaluation associant de façon stratégique différents types d'évaluations orientées vers les résultats et couvrant les résultats attendus et les domaines d'intervention stratégiques pour recueillir des données d'appréciation factuelles tout au long de la période du programme.

38. Le montant total des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre ce programme régional s'élève, selon les estimations, à 45 802 000 dollars. Sur ce montant, les ressources de base devraient représenter 14 515 000 dollars au cours de la période 2014-2017. Toutefois, au cas où les contributions volontaires au PNUD n'atteignent pas les niveaux de 1 750 000 dollars en 2014-2015 et de 1 850 000 dollars en 2016-2017 qui sont prévus dans le document DP/2013/41, le montant des ressources de base allouées au programme régional devra être réduit. Il est prévu de mobiliser les autres ressources, dont le montant est estimé à 31 287 000 dollars, auprès des institutions bilatérales et multilatérales, des fonds d'affectation spéciale (y compris les fonds verticaux), du secteur privé et des fondations. Le programme prévoit d'investir 5 % des ressources générales dans le contrôle de l'exécution.

V. Partenariats

39. Le programme régional repose sur la prise de conscience du fait que le développement implique de nombreux partenaires et qu'aucun effort pour l'obtention de résultats ne peut être entrepris par le PNUD seul. Conformément à l'évaluation indépendante du programme pour le cycle précédent, le programme régional proposé a été conçu afin de promouvoir des partenariats efficaces pour des résultats durables – et pas seulement pour la mobilisation des ressources. Le PNUD recherchera donc des partenariats au niveau régional pour la réalisation d'analyses opérationnelles et la fourniture de conseils, la gestion des connaissances, l'innovation, le partage de données d'expérience pertinentes et le développement des capacités.

40. Eu égard à la complexité des questions de développement, il est impossible pour une seule institution ou une seule partie prenante d'atteindre des objectifs de haut niveau sans la coopération des autres parties et une répartition appropriée des responsabilités. L'approche de gestion axée sur les résultats facilite ce processus, car elle permet aux différents partenaires de générer des produits complémentaires qui visent tous des objectifs et des résultats communs convenus au préalable.

41. La stratégie de partenariat du PNUD en Amérique latine et dans les Caraïbes sera fondée sur les partenariats existants, mais visera aussi à trouver de nouveaux partenaires dans tous les domaines, y compris des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des institutions publiques, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. La priorité sera donnée aux organismes des Nations Unies, en exploitant les synergies pour améliorer la coordination et l'efficacité dans la mise en œuvre du programme régional.

42. Suite aux recommandations de l'examen quadriennal complet, l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement, présidée par le PNUD, facilitera une riposte collective beaucoup plus solide face aux problèmes stratégiques sous-régionaux et régionaux. En outre, elle fournira des indications et un soutien plus pertinents aux équipes de pays des Nations Unies afin que celles-ci puissent améliorer la qualité, la communication et la coordination de la programmation et des résultats au niveau des pays. Il est prévu que les dispositifs de coopération en place avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies soient maintenus, développés et diversifiés, en tirant pleinement parti des atouts et la valeur ajoutée de chaque entité. Le PNUD, en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, poursuivra une collaboration de fond intensive avec la CEPALC afin de faire face conjointement à certains des défis de développement les plus pressants de la région, notamment l'élaboration d'une vision commune de l'Amérique latine et des Caraïbes sur les objectifs de développement durable/le programme de développement pour l'après-2015, en prêtant une grande attention aux besoins des petits États insulaires en développement des Caraïbes⁸.

43. Compte tenu de la nécessité d'évaluer et de suivre les problèmes de développement, y compris les objectifs de développement durable et le programme pour l'après-2015, la coopération avec la CEPALC pour appuyer les systèmes statistiques nationaux sera renforcée. Les objectifs de développement durable/le programme pour l'après-2015 appelleront probablement plusieurs évolutions suite aux progrès déjà impressionnants réalisés par les systèmes statistiques nationaux de la région. Ces progrès n'ayant pas été homogènes, un effort concerté devra être mené avec tous les organismes des Nations Unies – en s'attachant en particulier au cas de la région des Caraïbes – pour s'adapter à la définition de la nouvelle stratégie de développement qui se dessine.

44. Le PNUD fera de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire des modalités de travail centrales du programme régional, afin de soutenir les initiatives intéressantes plusieurs pays et d'accélérer l'intégration régionale pour répondre aux principaux enjeux de la région. Cette coopération revêtira trois formes : premièrement, le partage des connaissances sur les expériences et les solutions de développement à la fois à l'intérieur et au-delà de la région, en se préoccupant au premier chef des marges de manœuvre budgétaire nécessaires pour assurer une croissance inclusive, de l'adaptation aux changements climatiques, du renforcement des institutions publiques, du « label égalité des sexes », de la recherche appliquée sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de la formation d'un

⁸ Un exemple concret de cette collaboration est la production du rapport Sustainable Development in Latin America and the Caribbean: Follow-up to the United Nations Development Agenda beyond 2015 and to Rio+20 (Nations Unies). (<http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/04/UN-ECLAC-Sustainable-Development-in-LAC.pdf>).

consensus, de l'alerte rapide, de la sécurité des citoyens, de la réduction des risques et de la résilience; deuxièmement, l'harmonisation des politiques et des cadres juridiques et réglementaires pour pérenniser et élargir la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud et maximiser leurs avantages mutuels, en partenariat avec les organisations régionales concernées et les entités sous-régionales; et, troisièmement, le renforcement des moyens dont disposent les entités régionales et sous-régionales pour mettre en œuvre la coopération Sud-Sud.

45. Dans cette optique, le PNUD renforcera sa collaboration avec les nouveaux partenaires et encouragera aussi les travaux régionaux et sous-régionaux avec les organismes des Nations Unies et la CEPALC. Sa couverture nationale et programmatique et les ressources dont il dispose pourront ainsi être mieux mieux exploitées pour doter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire d'un instrument opérationnel mondial, également accessible aux autres membres du système des Nations Unies pour le développement. Une telle approche sera conforme au plan stratégique et complètera solidement les fonctions de coordination, de sensibilisation et de dialogue à l'échelle du système du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

46. Le programme régional s'appuiera sur l'expérience des institutions de coopération bilatérale de la région (comme les agences de coopération pour le développement du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay) et adoptera des approches novatrices pour mobiliser des partenaires, de l'expertise et des ressources, en tirant parti de l'architecture d'appui fournie, entre autres, par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Un instrument approprié pour faciliter ces partenariats est « la plateforme internationale des responsables de la coopération » pour l'Amérique latine et les Caraïbes, mise en place par le PNUD. Aux fins de la coopération Sud-Sud, le programme collaborera aussi avec des centres chargés de l'élaboration des politiques au niveau mondial, notamment ceux qui sont présents dans la région, comme le Centre mondial pour le développement durable (en vue de faciliter les recherches, les échanges de connaissances et les discussions sur le développement durable au niveau international) et le Centre international de politiques pour une croissance inclusive, qui est le forum mondial du PNUD pour le dialogue sur les mesures à suivre et l'apprentissage Sud-Sud sur les innovations en matière de développement.

47. Les institutions régionales et sous-régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes ont montré qu'elles pouvaient être des partenaires efficaces pour le PNUD. Le partenariat avec l'Organisation des États américains sera donc renforcé afin de proposer de nouvelles initiatives dans le domaine de la gouvernance démocratique et dans d'autres domaines de développement. L'appui à la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) sera maintenu pour améliorer la coordination régionale, le programme de coopération et les relations avec d'autres régions. Le partenariat avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale sur la sécurité des citoyens, l'Agence Caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe, le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale et l'Organisation des États des Caraïbes orientales sur la prévention des catastrophes naturelles sera poursuivi. Un partenariat avec la Communauté des Caraïbes canaliser les efforts en vue d'aider les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire des Caraïbes. Enfin, la coopération avec l'Organisation de la jeunesse ibéroaméricaine continuera de

jouer un rôle central dans les activités du PNUD afin de promouvoir la participation et l'inclusion des jeunes dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes

48. Le programme régional aidera d'autres forums régionaux à organiser des ateliers sur les relations entre pays développés et pays en développement (pays à revenu intermédiaire) auxquels participeront des experts, des décideurs importants et des groupes de réflexion (comme le Réseau latino-américain sur les relations internationales) ainsi qu'à promouvoir le dialogue et les échanges avec les organisations intergouvernementales, comme la CELAC et le Secrétariat général ibéroaméricain, entre autres.

49. Tous les résultats du programme régional nécessitent un travail conjoint avec la société civile. Les échanges avec divers établissements universitaires et groupes de réflexion régionaux seront intensifiés en vue de faire progresser les outils d'analyse utiles pour comprendre la région et ses enjeux stratégiques. Le développement des partenariats public-privé, comme l'initiative Énergie durable pour tous et le « label égalité des sexes », sera poursuivi. De nouveaux partenariats avec le secteur privé soutiendront les actions du PNUD en faveur de la participation et de l'inclusion des jeunes, les technologies de l'information et des communications jouant un rôle clé dans les initiatives novatrices de la jeunesse. Les possibilités de partenariat résultant des nouvelles interactions avec les industries extractives seront encouragées, après que toutes les précautions qui s'imposent auront été prises.

50. Le PNUD interagira avec tous les organismes de coopération pertinents et recherchera des complémentarités avec les fonds verticaux⁹. Des accords particuliers seront conclus avec des organismes bilatéraux pour mener des initiatives régionales. Les nouvelles phases des partenariats stratégiques avec l'Agence espagnole de coopération pour le développement international et l'Union européenne feront l'objet d'un intérêt prioritaire afin de contribuer à la mise en œuvre et aux résultats du programme régional. Enfin, les relations avec les institutions financières internationales (comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Société andine de développement) seront poursuivies.

51. Le programme régional favorisera le partage des connaissances, consolidera les capacités et les partenariats inclusifs et facilitera les échanges, en se fondant essentiellement sur les besoins des pays de programme eux-mêmes et en collaborant avec d'autres parties prenantes, notamment des gouvernements et des entités non étatiques.

⁹ Fonds pour l'environnement mondial, le Protocole de Montréal, le Fond mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et le mécanisme REDD des Nations Unies.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2014-2017

Priorité ou objectif régional : Des pratiques de développement durable et un renforcement de la gouvernance eu égard aux objectifs de développement convenus au niveau régional pour la période post objectifs du Millénaire pour le développement facilitent la réduction de la pauvreté et de l'exclusion persistantes en termes de revenu et hors revenu et la diminution des risques de vulnérabilité et de conflit.

Résultat 1 du programme régional. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus (résultat 1 du plan stratégique).

Résultat du programme régional : niveau de référence, indicateur(s), cibles et source des données

Résultats indicatifs du programme régional

Ressources indicatives par résultat du programme régional

Indicateurs :

1.1 Coefficient de Gini ALC*-18 et seuil de pauvreté de 4 dollars des États-Unis par jour en Amérique latine et dans les Caraïbes	Produit 1.1. Les politiques régionales, sous-régionales et nationales disposent des outils analytiques et de planification stratégique nécessaires pour favoriser le développement humain, eu égard en particulier aux facteurs structurels d'inégalité.	<i>Ressources générales :</i> 4 609 153 dollars <i>Autres ressources :</i> 9 946 334 dollars
1.2 Couverture et progressivité des systèmes de protection sociale : ventilation par sexe, âge, revenu, zones rurales/urbaines et groupes à risque	Produit 1.2. Les options en vue d'une protection sociale inclusive et durable sont validées et facilitées.	
1.3 Émissions annuelles de dioxyde de carbone (en millions de tonnes métriques)	Produit 1.3. Des solutions pour une gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques sont développées aux niveaux national et infranational.	
1.4 Couverture de l'énergie efficiente et durable : ventilation par source d'énergie et par bénéficiaire, sexe, zones rurales/urbaines et groupes exclus	Produit 1.4. Des actions plus amples en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets dans tous les secteurs sont financées et mises en œuvre. Produit 1.5. Des solutions inclusives et durables sont adoptées pour assurer une meilleure efficacité énergétique et un accès universel à des énergies modernes (en particulier des sources d'énergie renouvelable hors réseau).	

Résultat 2 du programme régional. Il est répondu aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement durable, de primauté du droit et de responsabilisation, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique (résultat 2 du plan stratégique).

Résultat du programme régional : niveau de référence, indicateur(s), cibles et source des données

Résultats indicatifs du programme régional

Ressources indicatives par résultat du programme régional

Indicateurs :

- 2.1 Niveau de confiance dans la démocratie et les principales institutions démocratiques (exécutif, législatif, judiciaire et institutions électorales et d'application des lois) mesuré par des sondages d'opinion
- 2.2 Participation électorale, ventilée par sexe, âge et groupes exclus
- 2.3 Couverture des services de prise en charge du sida et du VIH : ventilation par sexe, âge, zones urbaines/rurales et groupes de revenu
- 2.4 Jeunes (moins de 30 ans et moins de 40 ans), populations autochtone et personnes d'ascendance africaine dans les parlements : ventilation par sexe

Produit 2.1. Les capacités institutionnelles et les mécanismes de formulation et de mise en œuvre de politiques publiques inclusives des pouvoirs exécutifs et législatifs sont renforcés – en vue d'une meilleure participation, représentation et responsabilisation.

Produit 2.2. Des institutions et des systèmes de sensibilisation, de prévention et de mise en œuvre de mesures de lutte contre la corruption sont validés dans les différents secteurs et pour les différentes parties prenantes.

Produit 2.3. Les institutions, les lois, les politiques et les systèmes nationaux sont renforcés en vue de la fourniture équitable, responsable et efficace de services de prise en charge du VIH et de services connexes.

Produit 2.4. Les cadres légaux et réglementaires, les politiques et les capacités institutionnelles sont validés pour combattre les discriminations multiples (fondées sur le sexe et d'autres inégalités) et s'attaquer aux questions nouvelles (comme les industries extractives).

Ressources générales :
3 069 220 dollars

Autres ressources :
9 930 474 dollars

Résultat 3 du programme régional. Des progrès plus rapides sont réalisés dans le sens de la réduction des inégalités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes (résultat 4 du plan stratégique).

Résultat du programme régional : niveau de référence, indicateur(s), cibles et source des données

Résultats indicatifs du programme régional

Ressources indicatives par résultat du programme régional

Indicateurs :

- 3.1 Taux d'emploi (formel et informel), ventilé par secteur et sous-secteur et par sexe, âge et groupes exclus
- 3.2 Pourcentage de postes de responsabilité (dans le législatif) occupés par des femmes aux niveaux national et infranational

Produit 3.1. Les mesures pilotées par les pays sont accélérées pour faire progresser l'autonomisation économique des femmes.

Produit 3.2. Des stratégies nationales et des partenariats fondés sur des données factuelles sont établis pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Produit 3.3. Des mesures sont en place pour améliorer la participation des femmes à la prise de décisions

Ressources générales :
2 778 172 dollars

Autres ressources :
1 589 710 dollars

- 3.3 Nombre de pays dotés de plans, stratégies, politiques et programmes destinés à éliminer la discrimination contre les femmes et à réaliser l'égalité des sexes

Résultat 4 du programme régional. Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment ceux liés aux changements climatiques (résultat 5 du Plan stratégique).

Résultat du programme régional : niveau de référence, indicateur(s), cibles et source des données

Résultats indicatifs du programme régional

Ressources indicatives par résultat du programme régional

Indicateurs :

<i>Indicateurs :</i>	<i>Résultats indicatifs du programme régional</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme régional</i>
4.1 Pourcentage de pays disposant de plans de gestion des catastrophes et des risques climatiques financés grâce à des budgets de développement nationaux, locaux et sectoriels	Produit 4.1. Des cadres d'action et des mécanismes institutionnels sont actionnés aux niveaux national et infranational pour la gestion pacifique des tensions et des conflits nouveaux ou récurrents.	<i>Ressources générales :</i> 4 058 455 dollars
4.2 Taux d'homicides ventilé par sexe et par âge (pour 100 000 habitants)	Produit 4.2. Les communautés sont autonomisées et les institutions du secteur de la sécurité sont habilitées afin d'améliorer la sécurité des citoyens et de réduire les niveaux de violence armée.	<i>Autres ressources :</i> 9 820 000 dollars
4.3 Pourcentage de femmes victimes d'abus physiques ou sexuels au cours des 12 derniers mois	Produit 4.3. Les cadres institutionnels, législatifs et politiques sont en place pour améliorer la mise en œuvre des mesures de gestion des catastrophes et des risques climatiques aux niveaux régional et infrarégional.	
4.4 Niveau de confiance du public dans les prestations de la police et des institutions judiciaires		

* ALC = Amérique latine et Caraïbes.